

Adresse de la société populaire de Pont-à-Mousson (Meurthe) qui témoigne du patriotisme du représentant Mallarmé, calomnié par le citoyen Philippe, lors de la séance du 6 thermidor an II (24 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse de la société populaire de Pont-à-Mousson (Meurthe) qui témoigne du patriotisme du représentant Mallarmé, calomnié par le citoyen Philippe, lors de la séance du 6 thermidor an II (24 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 467-468;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24293_t1_0467_0000_6

Fichier pdf généré le 21/07/2021

16

La société populaire de Tonnerre, département de l'Yonne, exprime à la Convention la joie à laquelle se sont livrés les habitants de cette commune, à la nouvelle de la victoire de Fleurus, et rend compte d'une fête qui y a été célébrée pour honorer le courage des défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Tonnerre, 21^e Mess. II] (2).

Citoyens Représentants,

L'horrible fracas du Tonnerre national qui s'est fait entendre dans les plaines de Fleurus aux vils satellites des infames tirans du Nord, et le feu de la foudre vengeresse de la Liberté ont absolument décidé de la victoire en faveur des Républicains. 15.000 de ces esclaves en furent atteints, et mordirent honteusement la poussière dans cette journée dont le souvenir se conservera à jamais dans nos annales, et mettra sous les yeux de nos derniers neveux la gloire[,] la valeur et les vertus de leurs ancêtres, et ce qu'ils ont fait pour la Liberté. La consternation et l'effroi qui abbatirent l'orgueil et les vaines espérances des méprisables suppôts du Despotisme, les Beaulieu, les Clairfayt, Les Cobourg qui dirigeoient les mouvements de ces imbéciles autocrates, gagnèrent bientôt, non pas de proche en proche, mais au même instant et avec la rapidité de l'éclair la masse de toute l'armée ennemie. Elle se débande et cède aux vigoureuses attaques des Français. Une terreur panique précipite ses pas incertains. Mons, Menin, Courtrai, Tournai, Bruges, Ostende et son port, toutes ces villes, sans résistance, ouvrent leurs portes; et tels sont le prix et la suite de nos premiers lauriers. Déjà sont cernées par nos braves Sans-Culottes Valenciennes, Le Quesnoi, Landrecies et Condé, et, comme il y a lieu de le croire, ces villes sont dans ce moment restituées à la République avec le département de Jemmapes.

La Commune de Tonnerre, Citoyens Représentants, les Autorités Constituées et la Société populaire ont appris cette nouvelle heureuse le 19 Messidor, et dès le même jour, elles sont allées avec allégresse et dans l'ordre d'une fête civique au temple de l'Etre-suprême et à l'autel de la patrie, le remercier des succès de nos armes, succès qui ne sont pas moins dus à la persuasion de son existence qu'à la bravoure de nos jeunes guerriers.

Vive la République! Vive la Convention Nationale qui a mis à l'ordre du jour la justice et la probité, et qui a fait émaner de son sein, pour notre bon-heur, l'immortel décret du 18 floréal!

LA GRANGE (*secrét.-rédacteur*), COLLARD (*présid.*),
COLLARD fils (*secrét. adj.*).

17

La société populaire de Pont-à-Mousson (1) rend témoignage du patriotisme du citoyen Mallarmé, et s'élève contre les assertions du citoyen Philippe contre ce représentant.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (2).

[Pont à mousson, 29^e mess. II] (3).

Législateurs.

C'est sans crainte, mais c'est avec bien de la douleur que la Société voit la Calomnie repandue par philipp contre malariné.

mallarmé, notre concitoyen, s'est constamment prononcé pour la révolution dès son origine. par sa conduite mâle et vigoureuse, par l'énergie qu'il a montré pendant le temps qu'il exerçoit les fonctions de procureur syndic du district, il a vivifié l'esprit public dans toutes nos communes; C'est à ses efforts qu'on doit attribuer La marche rapide du char révolutionnaire. il ne pouvoit servir en personne dans nos armées. il y envoya son fils qui s'enrola dans le 1^{er} bataillon de volontaires qui sortit de nos murs en 1791. victime de son courage à deffendre la cause de la Liberté, il est aujourd'huy au pouvoir des ennemis.

mallarmé, notre concitoyen, fut toujours notre inspirateur dans les crises de La révolution. toutes ses lettres écrites à la société, aux diverses autorités de pont à mousson existent[,] et toutes prouvent[,] comme les votes qu'il à émis à chaque grande époque[,] qu'il fut montagnard.

Les principes que mallarmé développa à la révolution du 10 aoust, dans le procès du tyran, à la journée du 31 may, il les développa toujours dans nos murs, il fut l'objet de la haine de ceux qui s'y opposoient. Voilà ce que nous avons vu[,] voilà ce que nous devons vous dire.

Le discours qu'il a prononcé lors de la régénération des autorités constituées de la moselle, et dont la société populaire de pont à mousson à demandé l'impression prouve tout le bien qu'il fit dans les communes qu'il à parcouru, d'un côté en anéantissant tout ce qui n'étoit pas révolutionnaire, de l'autre[,] en dissipant les passions particulières de tous ceux qui étoient révolutionnaires, et les ralliant tous sous l'étendard sacré de la patrie

et voilà le représentant du peuple, et voila le délégué de la convention que philipp outrage.

Sa passion enveloppe encore les administrateurs du district de pont à mousson. Leur justification est leur tâche; elle n'est pas difficile. Le peuple de cette commune les estime. Le régime révolutionnaire marche dans le district avec une inflexible vigueur. Voila ce qu'atteste la société. voilà ce que les comités auxquels le district correspond ne manqueront pas d'attester. on en est sûr.

(1) P.V., XLII, 155.

(2) C 314, pl. 1255, p. 12.

(1) Meurthe.

(2) P.V., XLII, 155.

(3) C 314, pl. 1255, p. 13.

La Société vient de remplir un devoir sacré en rendant à l'innocence attaquée la justice qui lui est due. Que la vertu triomphe, et que la calomnie cesse de l'obscurcir, c'est le vœu de la Société.

WILLAUME (*présid.*), SCHOULLEN (*Secrét.*)
[et une signature illisible].

18

Le conseil-général de la même commune exprime les mêmes sentimens.

Renvoi au comité de salut public (1).

19

La société populaire de Bourges (2) félicite la Convention nationale sur ses travaux et rend compte de la fête civique pour célébrer l'anniversaire du 14 juillet.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Bourges, 1^{re} Therm. II] (4).

Citoyens Représentants

pendant qu'infatigables sur vos chaises curules vous veillez au salut du peuple français[,] quel[,] du haut de la Montagne vous découvrez les complots et les factions, et lancez la foudre sur les factieux, les Sans-Culottes de la Société populaire et régénérée de Bourges saisissent avidement toutes les occasions d'inspirer au peuple l'horreur de la tyrannie, et l'amour ardent de la liberté[,] le soutien des Républiques. Celle de la fête du 14 juillet a produit les plus heureux effets.

Le matin, un orateur a énergiquement rapellé au peuple rassemblé en masse dans le temple consacré à l'éternel, qu'à pareil jour en 1789, il a poursuivi le Despotisme jusques dans ses repaires, les a renversés, et l'a forcé à frémir de leur chute. Le soir, les Citoyens munis d'armes de toute espèce, se sont portés sur la place où avoit été pratiqué un simulacre de Bastille, avec ses pont levis et ses bastions. il les a ataqués et après quelques décharge[s] d'artillerie[,] des murs entiers se sont écroulés avec fracas au milieu des cris de courage, vive la République mille fois répétés. Les ponts levis ont été brisés et abatus et le peuple est entré pour faire justice des partisans et deffenseurs de la tyrannie, et rendre la liberté à ses victimes. il y a de l'éloquence à se taire, quand les expressions sont au dessous des idées qu'on veut rendre; aussi nous ne vous peindrons pas l'effet et l'enthousiasme qu'a produit dans les cœurs des Citoyens l'aspect des Républicains qui ont paru sur les tours en criant Victoire, et en plaçant l'arbre de la liberté! le peuple a prouvé par son enthousiasme son ardeur et ses cris de joye, qu'il étoit sensible au plaisir de voir flotter le Drapeau

tricolore (le signe de sa rédemption politique) sur des ramparts qui devenoient les échos de l'allégresse, après avoir répété si longtems les gémissimens de l'innocence opprimée.

Une Musique guerrière s'est fait entendre, et a suivi le Peuple sur l'autel de la patrie, et là[,] sous la voute du Ciel, en présence de l'Etre Suprême, il a juré une haine implacable aux tyrans et à la tyrannie, attachement et fidélité à la convention, *les vertus, la République, ou la mort.* la Musique a fait succeder aux chants de la Victoire, les airs de l'allégresse et a invité le Peuple à la Danse.

Les Citoyens n'ont quitté leurs jeux où a regné la cordialité la plus parfaite que pour prendre la faucille qui devoit achever la moisson, et anéantir par là les coupables espérances des scélérats qui prétendoient la retarder (1).

DENGLIN le jeune (*présid.*), LOUZEAU (*Secrét.*),
BOURDALOUE (*Secrét.*) CADEST (*Secrét.*),
LECLERC (*Secrét.*).

20

La société populaire d'Antibes (2), district de Grasse, repousse les calomnies par lesquelles on vouloit faire suspecter son attachement à la République, jure haine éternelle aux ennemis de la patrie, et invite la Convention à rester à son poste.

[Applaudissemments].

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (3).

[Antibes, 10 Mess. II] (4).

Législateurs

Des malveillans ont répandu parmi nous les poisons de la calomnie; Ils ont eu l'impudeur de dire que nous voulions livrer Antibes à ces féroces anglais fugitifs de toulon, à cette nation perfide à laquelle vous avés déclaré une guerre à mort.

Le mépris de l'Indignation suffit pour repousser de semblables atrocités. Les premiers dans le temps où le fédéralisme couvrait le midi, nous acceptames la Constitution Républicaine. qui peut d'ailleurs porter aux Anglais une haine plus juste et plus vigoureuse que nous? Ce sont eux qui, en 1746, bombardèrent 45 Jours notre Commune; Les ruines affreuses qui nous environnent encore nous rappellent sans cesse le souvenir et nous dictent assés haut et le ressentiment et la vengeance

Législateurs[,] restés au poste que vous occupés et continués avec intrépidité au milieu des orages à affermir le bonheur de la france et celui du monde. Pour nous[,] situés a l'extrémité de la République[,]

(1) De la même main, semble-t-il, que la mention honorable, et en marge du récit de la prise du simulacre de Bastille, cette indication : « Ecrire de ne pas bruler de la poudre inutilement ».

(2) Var.

(3) P.V., XLII, 156. *Audit. nat.*, n° 669; Rép., n° 217; *J. Fr.*, n° 668.

(4) C 314, pl. 1255, p. 15.

(1) P.V., XLII, 156.

(2) Cher.

(3) P.V., XLII, 156.

(4) C 314, pl. 1255, p. 14.